

Marseille, le 4 juin 2024

CIA 2024 : une administration en état de récidive vis à vis de ses CSE

« CSE : un corps en voie d’extinction et des agents emmurés par l’administration dans un statut de morts-vivants »

Madame la Directrice Interrégionale,

La CGT PJJ Sud-Est vous a saisie l’année dernière, après l’attribution empreinte d’iniquité du CIA aux CSE de l’inter région Sud-Est. Vous vous étiez engagée à ce que cela ne se reproduise pas !

Or, les informations portées à notre connaissance laissent à penser que l’arbitrage en cours reproduira ces mêmes inégalités de traitement, une nouvelle fois au détriment des CSE.

« Le CIA vise à valoriser l’engagement professionnel et la manière de servir des agents, dont l’appréciation se fonde principalement sur l’entretien professionnel. Son versement repose sur le principe de la modulation afin de prendre pleinement en compte l’engagement professionnel de l’agent. »

C’est une prime au mérite, que la CGT PJJ dénonce, et qui amène de fait un traitement inégal des agents.

Pour rappel, en 2023, l’enveloppe d’attribution du CIA du corps des CSE était inférieure à celle du corps des éducateurs. En effet, les éducateurs ont perçu un CIA entre 900€ et 1200€ alors que les CSE bénéficiaient d’un CIA entre 500€ et 715€.

Depuis la décision unilatérale de la PJJ d’éteindre le corps des CSE, les agents sont enfermés dans leur corps, sans possibilité de promotion de grade.

Les CSE voient leurs collègues éducateurs obtenir, bien légitimement, un forfait promotion de grade par le biais du concours d’éducateur principal, ce qui place les CSE à un niveau de rémunération inférieur aux éducateurs.

Quelle ironie quand on sait que les collègues CSE ont présenté et réussi un concours de catégorie A qui devait leur offrir une reconnaissance et un meilleur niveau de rémunération... Nous vous rappelons que les CSE peuvent légitimement se voir proposer des postes de directeurs de service ou être promus par la liste d’aptitude.

Actuellement, l’absence d’un second grade prive déjà les CSE de toutes revalorisations de l’IFSE dans le cadre de la “Promotion de grade”.

Malgré les propositions rigoureuses et opérationnelles de la CGTPJJ – pour rappel la CGT PJJ a présenté à l’administration son projet qui permettrait aux CSE d’intégrer le corps des CADECS dont la grille indiciaire proposerait alors 3 grades - l’administration ne répond pas, laissant les CSE dans les oubliettes de la PJJ.

La CGT-PJJ exige également une revalorisation différenciée avec le corps des éducateurs afin de reconnaître le concours interne des CSE.

Madame la Directrice Interrégionale, la CGT PJJ Sud-Est vous demande de prendre en compte la spécificité du corps des CSE et d’attribuer *a minima* un taux moyen de CIA équivalent pour les éducateurs et les CSE sur l’entièreté de l’inter région Sud-Est.

Si l’année dernière vous avez été destinataire de plusieurs courriers, attendez-vous à une vague massive de recours, jusqu’au Tribunal Administratif, si les inégalités de traitement envers les CSE sont reconduites en 2024.